

Date de parution:
15/02/2024



n°50



Bulletin d'informations

DÉCLENCHEMENT DU PLAN BLANC

La Bretagne est dans une phase d'épidémie de grippe depuis quelques semaines. L'ARS a demandé aux hôpitaux de Rennes, Redon, Fougères et Vitré d'activer le plan blanc.

Dans ce contexte, il est demandé d'être vigilants aux gestes barrières, notamment au port du masque si vous êtes enrhumés ou autres symptômes ORL et respiratoires, lavage répété des mains et aération des pièces de vie.

Enfin la vaccination contre la grippe reste la meilleure protection il est encore temps de se vacciner. La campagne de vaccination contre la grippe a été prolongée jusqu'au 29 février 2024.

APPELS À PROJET:

L'établissement répond régulièrement à des appels à projet afin d'aider à financer du matériel ou l'intervention de prestataires extérieurs dont les objectifs sont d'améliorer le confort et l'accompagnement des résidents sans impacter le prix journalier, mais également d'améliorer la qualité de vie au travail des professionnels.

Appels à projets :

- « Soutenir les Projets en faveur de l'économie sociale et solidaire » auprès de la Fondation du Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine. L'objectif de ce projet est d'améliorer la qualité de vie des Breilliens. Il a été demandé de financer un nouveau vélo MOTOmed.
 - ⇒ La demande a été accordée. Le nouveau vélo a été installé dans la galerie. Les résidents peuvent faire désormais l'activité à 2.
- Projet numérique de l'Agence Régionale de la Santé (ARS): Il est destiné à améliorer la qualité des accompagnements, et également à faciliter la coopération et la coordination entre les acteurs impliqués dans l'accompagnement du résident. Outre la mise en place de la messagerie sécurisée, le DMP, l'ARS va financer l'achat de 11 tablettes, d'un chariot de téléconsultation, et de 5 ordinateurs.

TRAVAUX:

Point sur l'avancement des travaux :

- ⇒ De janvier jusqu'en avril, le gros œuvre sera réalisé : environ 1 étage par mois.
- ⇒ La charpente sera faite en mai.




Dates à retenir:

23 mai 2024 : Journée
Détente

27 mai 2024: Réunion
du Conseil de la Vie
Sociale


25 novembre 2024:
Réunion du Conseil de
la Vie Sociale

COVID-19 CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

 Se laver très régulièrement
les mains

 Tousser ou éternuer
dans son coude

 Utiliser un mouchoir
à usage unique et le jeter

 SI VOUS ÊTES MALADE
Porter un masque
chirurgical jetable

 Vous avez des questions
sur le coronavirus ?
0 800 130 000
1001.gm24

⇒ Des travaux seront réalisés dans la chaufferie : passage du chauffage au fioul au chauffage à gaz.

Les déménagements liés aux travaux ont commencé : certains résidents ont changé de logement le temps des travaux. Les résidents ne seront pas forcément relogés dans le même étage. Les déménagements sont faits en fonction des chambres libres et de la dépendance des résidents.

Les résidents ne sont pas dérangés par le bruit pour l'instant.



Prévision : ouverture du nouveau restaurant en décembre 2024.

CHARTRE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNES ACCOMPAGNÉES

Cette charte est un moyen de garantir l'exercice effectif des droits des usagers et particulièrement de prévenir tout risque de maltraitance. Ce document vous est remis avec le dossier d'admission. En douze articles, la charte décline les droits et libertés fondamentaux pour toute personne accueillie ou accompagnée par un EHPAD.

La présentation de la charte a été retravaillée afin d'en avoir une meilleur lisibilité; Elle est affichée à différents endroits de l'établissement et remis avec le dossier

CHARTRE DES DROITS ET LIBERTES DE LA PERSONNE ACCUEILLIE

Parue dans l'annexe à l'arrêté du 8 septembre 2023 et mentionnée à l'article L 311-4 du code de l'action sociale et des familles

